

bon plaisir. Que je vous aime seulement, ô mon Dieu, et je suis trop contente. Que jamais je ne fasse rien de contraire à l'amour que je vous dois, et je suis trop riche.

"Je supplie très humblement votre sainte Mère, ma très honorée Dame et Maîtresse, son digne et chaste Époux, les saints Anges, et tous les Saints qui sont au Ciel, surtout ceux qui daignent m'honorer de leur protection spéciale; je les prie tous, dis-je, de vous présenter ces désirs de mon cœur, et de vous faire agréer ce pact que je prends la hardiesse de faire avec vous dans tout le respect, l'amour, et la confiance dont mon âme est capable, vous suppliant encore un coup, ô mon Jésus, de recevoir ces désirs, et d'agréer que tous les mouvements de mon cœur, et les agitations de mes artères et de mes veines, les respirations que je ferai, soient autant de moments et de mouvements qui vous témoignent le désir que j'ai d'être inséparablement soumise à vos ordres, dans le temps et dans l'éternité. Quelque chose que les démons, ou mon amour-propre me puissent inspirer de contraire à cette volonté, je les désavoue et j'y renonce absolument et irrévocablement, voulant que vous seul, ô mon Dieu et mon tout! soyez maître absolu et unique de mon cœur, de mes désirs et de moi-même: ne voulant vivre et mourir qu'en vous et pour vous."

Mgr de Laval écrivait en France à la Supérieure de Bayeux, le 8 novembre 1667: "La fidélité de notre bonne fille, la Sœur de Saint-Augustin, aux communications qu'elle reçoit de Notre-Seigneur, m'oblige